

le 28 janvier 1976

Strictement confidentielBg/gst. 799.3.2.0Monsieur A. Labidi  
Président  
Fonds africain de développementA b i d j a n / Côte d'Ivoire

Monsieur le Président,

Lors de la réunion consultative du 24 novembre 1975 à Paris, je vous avais informé que les autorités fédérales étaient disposées à examiner la possibilité d'effectuer une contribution de 12,38 millions d'unités de compte dans le cadre de la première reconstitution générale ordinaire des ressources du Fonds africain de développement (période 1976-1978). La souscription totale de la Suisse atteindrait ainsi le montant de 18,57 millions d'unités de compte, c'est-à-dire le triple de la souscription actuelle.

Entretemps, le Gouvernement suisse a pris la décision de principe, avec une réserve spécifique qui est explicitée ci-dessous, de soumettre au Parlement un Message pour une contribution suisse équivalant à 12,38 millions d'unités de compte. Le Gouvernement suisse m'a autorisé à porter à votre connaissance cette décision de principe et cette réserve.

Cette dernière a trait au fait que le prêt de 200 millions de francs suisses à l'Association internationale de développement (IDA) dans le cadre de la 4ème reconstitution des ressources de cette institution voté par le Parlement sur proposition de mon Gouvernement fera l'objet, à la demande d'un certain nombre de citoyens, d'une votation populaire en juin 1976. La volonté populaire devra ainsi s'exprimer sur une contribution qui appartient également au secteur multilatéral de notre aide financière au développement.

- 2 -

Dans la perspective de cette votation, la procédure parlementaire pour notre contribution au Fonds africain de développement ne pourrait débiter avant le vote populaire. Dans l'hypothèse d'une décision populaire hostile au prêt de l'IDA, le Conseil fédéral serait amené à réexaminer sa décision de principe à la lumière du résultat de la votation.

Pour terminer, je voudrais vous assurer de la détermination des autorités suisses de déployer leurs meilleurs efforts pour que la Suisse puisse continuer de soutenir activement le Fonds africain de développement et vous exprimer mon espoir que la décision populaire confirme le Gouvernement et le Parlement suisses dans leur politique de soutien actif aux institutions internationales de financement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments très distingués.

sig. Jacobi

(K. Jacobi)

Gouverneur de la Suisse  
au Fonds africain de développement

Copie à:

Service économique et financier, DPF  
Service de la coopération technique, DPP  
Administration des finances, DFFD

MM. J, Ja, Mo, R, Std, Sa, Sti, Ih, Zo, Bg